

Québec, le 17 février 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite au dépôt d'une pétition à l'Assemblée nationale, par le député de D'Arcy-McGee, le 12 novembre 2014, signée par 1 116 pétitionnaires.

Les faits évoqués sont les suivants :

« Considérant que depuis plusieurs années, les employés de l'Hôpital général juif (HGJ) ont exprimé leur besoin d'avoir une garderie sur place. Au fil du temps, leur élan a augmenté et en 2009, l'HGJ s'est impliqué dans le processus de demande d'un permis de garderie subventionné par le gouvernement;

Considérant que cette demande a été soumise au ministère de la Famille en février 2012 et refusée en décembre de cette même année et qu'une deuxième demande a été présentée en juin 2013 et refusée en mars 2014 une fois de plus;

Considérant que les résultats d'un sondage de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (Crop, juillet 2009) démontrent qu'une garderie sur place favorise le recrutement et la rétention du personnel sur l'Île de Montréal et encourage la conciliation travail-famille;

... 2

Considérant que le personnel de l'HGJ, ainsi que ses trois syndicats – les Professionnel(le)s en Soins de Santé Unis (PSSU-FIQ), le Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'Hôpital général juif et l'Alliance de personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) – appuient l'implantation d'une garderie sur place;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec et au ministère de la famille d'accorder un permis de garderie à l'établissement de l'HGJ pour faciliter la conciliation travail-famille de ses employés. »

Vous trouverez les réponses à cette pétition ci-dessous.

En 2011 et 2013, le gouvernement a lancé deux appels de projets pour la réalisation de 15 000 nouvelles places à contribution réduite chacune, et ce, pour toutes les régions du Québec.

Les demandes de places subventionnées pour l'HGJ ont été déposées dans le territoire du comité consultatif de Montréal-Centre. Ce territoire disposait de 590 places à octroyer en 2011 et 749 places en 2013.

En 2011, l'HGJ a déposé trois demandes de Centre de la petite enfance (CPE) de 80 places chacune dans le territoire de Bureau coordonnateur (BC) 6-07 du Centre de la santé et des services sociaux de la Montagne (B). Ce territoire s'était vu attribuer un total de 80 places lors de cet appel de projets. Aucune des trois demandes de l'HGJ n'a été recommandée par le comité consultatif. Les places ont été accordées à un projet en milieu de travail qui présentait une faisabilité supérieure et qui offrait 15 % des places à des enfants issus de milieux défavorisés.

En 2013, deux projets de 80 places en CPE ont été déposés pour une implantation à l'HGJ, dans le territoire de BC 6-07. Encore une fois, ces deux projets n'ont été recommandés par le comité consultatif et les places ont été attribuées à deux projets dont l'évaluation globale était supérieure. L'un de ces projets permet l'augmentation de capacité d'un CPE dont les places sont offertes aux enfants issus de milieux défavorisés et l'autre projet est une nouvelle installation pour un CPE dont les places seront offertes uniquement aux enfants d'étudiants habitant ce territoire de BC.

Lors des deux appels de projets, les places attribuées au territoire de BC 6-07 devaient être octroyées à des projets qui prévoyaient recevoir des enfants issus d'un milieu défavorisé. Autant en 2011 qu'en 2013, les projets déposés pour l'HGJ destinaient toutes les places aux employés de l'hôpital. Ces derniers ne répondaient donc pas à cette priorité ministérielle.

Il est possible pour l'HGJ de déposer une demande de permis de garderie non subventionnée. Le crédit d'impôt pour frais de garde est une mesure qui peut compenser les frais de garde assumés par les parents. Le site Internet du ministère de la Famille (Ministère) propose une calculatrice qui permet d'estimer le coût quotidien net des frais de garde selon la situation de chaque ménage. À cet effet, l'HGJ peut obtenir de l'information en s'adressant au Service des renseignements du Ministère.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Francine Charbonneau